

Toulouse, le 30 juin 2022

à Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse
copie à Monsieur le CESUP et Monsieur le Président du GRETA MPS

Objet : Dépôt d'une alerte sociale

Monsieur le Recteur,

A la suite de plusieurs rencontres, temps d'échanges qui n'ont pas abouti vers des améliorations notables et, constatant au contraire des situations qui se dégradent, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une **alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève** pour les personnels du Greta-CFA Midi-Pyrénées Sud (MPS), **le 7 juillet prochain**.

Voici les raisons qui motivent cette notification :

- De nombreux personnels du GRETA-CFA MPS sont en souffrance, constat inquiétant de nouveaux arrêts de travail, démissions de certains formateurs et départs de cadres impliqués dans le pilotage.
- Un turn-over des personnels à la hausse de l'ordre de 27,6 %.
- Nombreux signalements sur le Registre de Santé et de Sécurité au Travail.
- Saisine récente des CHSCTD 09 et CHSCTD 65 (plus globalement, nous vous rappelons que les Représentants des Personnels des 4 GRETA-CFA ont aussi saisi le CHSCT Académique).
- Des interrogations sérieuses sur la posture managériale dans le GRETA MPS
- Un manque de communication directe entre la Direction du GRETA MPS, les CFC et les personnels.
- Un résultat de l'exercice financier de 2021 pour la 4^{ème} année déficitaire.
- Une perte de confiance entre la Direction et ses personnels

Nous vous demandons d'engager **une négociation préalable « dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification »** avec l'objectif de parvenir ensemble à des avancées constructives.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre engagement sincère en faveur du service public de formation continue.

Pour le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées

Jean François
Bourdoncle



Gilles Petit



Fabian Bergès
Elu CTA



Nadine Bielle
Elue CTA

